

Les Anti-vitamine K (AVK)

PUBLIÉ LE 13/01/2021 - MIS À JOUR LE 21/02/2025

Prévention des hémorragies provoquées par les traitements anticoagulants anti-vitamine K (AVK)

Quoi de neuf concernant les Antivitamines K ?

En raison d'un risque immuno-allergique et des risques pour le fœtus et l'enfant à naître lors d'une exposition aux antivitamines K (AVK) pendant la grossesse, l'ANSM prend de nouvelles mesures pour sécuriser l'utilisation de ces spécialités :

- Les initiations de traitement par fluindione (Préviscan) sont dorénavant à proscrire
- Tous les AVK sont désormais contre-indiqués durant la grossesse, sauf cas particulier

Les patients ne doivent jamais arrêter leur traitement sans en avoir parlé préalablement à leur médecin car un arrêt brutal peut avoir des conséquences graves pour leur santé.

Previscan (fluindione) et risque immuno-allergique : arrêt des initiations de traitement (30/11/2018)
application/pdf (99 ko) - Document patient

RISQUES MEDICAMENTEUX - MÉDICAMENTS - PUBLIÉ LE 30/11/2018 - MIS À JOUR LE 23/04/2021

Traitement par antivitamines K (AVK) : nouvelles informations

Information destinée aux cardiologues, médecins généralistes, urgentistes, internistes, gériatres, gynécologues, obstétriciens, sages-femmes, pharmaciens d'officine, pharmaciens hospitaliers.

Un enjeu majeur de santé publique

L'Agence s'est engagée depuis 1999 dans un programme de prévention de la iatrogénie liée aux médicaments anticoagulants de la classe des anti-vitamine K (AVK).
Les AVK sont un élément essentiel de la prise en charge de pathologies thrombotiques courantes (fibrillation auriculaire, valvulopathies, phlébothromboses...). Cependant, toutes les études épidémiologiques ont montré que ces médicaments arrivent en France au premier rang des accidents iatrogènes entraînant une hospitalisation.

Encore trop d'accidents évitables

Plusieurs campagnes d'information ont été menées auprès des patients et de tous les professionnels de santé concernés.

Les données disponibles montrent que la consommation des médicaments AVK a considérablement augmenté (environ 900 000 patients traités chaque année), alors que l'incidence des hospitalisations pour événements indésirables liés aux AVK est restée stable.

Il est toutefois indispensable de poursuivre les efforts de coordination des soins, d'information et d'éducation thérapeutique du patient, pour réduire la fréquence de ces accidents qui sont considérés comme évitables ou potentiellement évitables dans plus de 2 cas sur 5

Cette rubrique présente les différents outils élaborés par l'ANSM à l'attention des acteurs de la chaîne de soins : les prescripteurs, les pharmaciens, les biologistes, les personnels soignants... et, surtout, les malades eux-mêmes.

Les anticoagulants en France en 2014 : état des lieux, synthèse et surveillance (22/04/2014)

Les anticoagulants bénéfices cliniques et risques iatrogéniques - Présentation pour la conférence de presse (02/12/2013)

Les anticoagulants en France en 2012 - Etat des lieux et surveillance - Rapport thématique (26/07/2012)

Bon usage des médicaments antivitamine K (AVK) (18/07/2012)

La surveillance du traitement par AVK : quelques outils

Le carnet d'information et de suivi

Ce carnet contribue à l'éducation thérapeutique du patient.
Il est conçu pour rassembler les données indispensables au suivi du traitement du patient, notamment les résultats des examens de laboratoire (INR) .

Il doit également permettre de mieux informer les professionnels de santé (médecins, pharmacien, biologiste, infirmière...) .
Le carnet comporte une carte détachable à conserver dans un portefeuille.

Télécharger le carnet de suivi AVK (10/09/2023)

Modalités de diffusion du carnet de suivi AVK

Vous êtes médecin

Pour obtenir des carnets de suivi à distribuer à vos patients, adressez vous à :

La Fédération Française de Cardiologie (FFC)
50, rue des Colonnes du Trône 75012 Paris
fax : 01 43 87 98 12
e-mail : infos@fedecardio.com

Vous êtes biologiste ou vous êtes pharmacien

Pour obtenir des carnets de suivi à distribuer à vos patients, adressez vous au :

Comité d'Education Sanitaire et Sociale de la Pharmacie Française (CESPHARM)
e-mail : cespharm@ordre.pharmacien.fr

Commande en ligne sur le site www.cespharm.fr

Vous êtes un patient traité par anticoagulants

Ce carnet vous sera remis par votre médecin, votre biologiste ou votre pharmacien. N'hésitez pas à le lui demander.

L'ANSM précise qu'il est convenu avec les laboratoires commercialisant les spécialités antivitamine K que les médecins, les biologistes ou les pharmaciens doivent s'adresser directement auprès des deux organismes cités ci-dessus pour obtenir des carnets.

L'affichette "Avez vous votre carnet? Les 7 régles d'or"

Télécharger l'affichette Vous suivez un traitement anticoagulant par AVK (antivitamine K) - les 7 règles d'or (24/03/2015)

Le Questions/réponses

Il permet au patient de mieux comprendre son traitement par anti-vitamine K :

- quels en sont les bénéfices et quels en sont les risques
- comment le prendre
- ce qu'il faut faire pour éviter les complications
- ce qu'il ne faut pas faire